

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2025-322

Le Maire de Bayeux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par **l'Entreprise SAS Michel BOISSEL, sollicitant l'autorisation de réglementer la circulation des véhicules à moteur ou engins à deux roues, au 8 Impasse du Croissant, pour des travaux de création de GC,**

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu **du lundi 28 avril au vendredi 02 mai 2025,**

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules à moteur ou engins à deux roues sera interdite du lundi 28 avril au vendredi 02 mai 2025 :

- Impasse du Croissant de 08h00 à 18h00

Article 2 – L'entreprise SAS Michel BOISSEL sera tenue de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de la Police.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-quatre avril deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

